

MÉMOIRE SUR LE PROJET MINIER CANADIAN MALARTIC

MALARTIC, QUÉBEC

PRÉSENTÉ AU BAPE

PAR

FRANÇOIS BOUCHARD

8 AVRIL 2009

Introduction

Je suis un résident de Malartic depuis Juin 2006. En tant que propriétaire, je suis concerné par le projet de mine à ciel ouvert présenté par Corporation minière Osisko dans ma ville. Je le suis tout autant en tant que membre de ma communauté. Je le suis également en tant que père de famille et en tant que professionnel, car je suis géologue et je contribue au développement du projet Canadian Malartic depuis Mars 2006. Mon employeur n'est pas la Corporation minière Osisko, mais plutôt un de ses sous-contractants, et ma démarche est ici tout à fait personnelle. Œuvrant dans le secteur minier depuis plus de 10 ans, je compte des expériences pertinentes me donnant une vision de ce projet que la majorité de mes concitoyens n'a probablement pas. J'ai entre autres été technicien en environnement pour une mine (d'or et de cuivre) à ciel ouvert, une expérience m'ayant beaucoup instruit et dont je me sers aujourd'hui pour juger du projet d'Osisko.

Mes motivations à présenter un mémoire sont diverses. Je juge les impacts environnementaux du projet acceptables, en ce sens que les diverses normes seront respectées, selon l'étude d'impact environnementale déposée par le promoteur et réalisée par des professionnels, membres d'ordres professionnels et qui se doivent donc d'être impartiaux dans les mandats qu'ils ont reçus et pour lesquels ils sont reconnus comme aptes et compétents à remplir. J'ai quand même pris connaissance de certaines parties de cette étude pour connaissances personnelles. À partir de ce constat satisfaisant, je désire mettre en perspective certaines opportunités que le projet apporte à la ville de Malartic, de même que certains risques et conséquences advenant que le projet ne reçoive pas les autorisations nécessaires à sa réalisation. Je désire partager ma vision du succès que je prévois pour ce projet. Je reconnais les impacts positifs pour l'économie de ma ville, pour son environnement et pour son tissu social. J'estime ce projet être une opportunité unique d'améliorer la qualité de vie d'une majorité de Malarticois et de Malarticoises, à travers la croissance qu'il génèrera et grâce aux nouvelles infrastructures qu'il apporte. Finalement, je crois qu'il s'agit d'un nouveau chapitre dans l'histoire des grands bâtisseurs québécois auquel nous aurons la chance d'assister et même prendre part. Je crois que l'équipe de professionnels québécois dont s'est entourée Osisko peut montrer à la face du monde que le développement minier et le développement durable sont tout à fait conciliables et incontournables.

Avant de conclure, j'aborderai brièvement mes interrogations face aux vraies motivations de certains opposants du projet Canadian Malartic. Dans ce débat sur les enjeux environnementaux, je crois devoir aborder le sujet pour mieux comprendre les opinions des autres, aussi diamétralement opposées puisse-t-elles être, dans le respect de la liberté d'expression.

Refuser le projet Canadian Malartic: un luxe inabordable pour Malartic

Le prix d'un refus du projet Canadian Malartic est tout simplement trop élevé pour les Malarticois et les Malarticoises. La collectivité n'a pas le luxe de refuser l'opération minière parce qu'elle sera à ciel ouvert sur la base de craintes auxquelles l'étude d'impact environnementale répond de façon très satisfaisantes selon moi. La réalité Malarticoise est faite de beaux et de mauvais cotés, les mauvais pouvant largement être améliorés grâce au projet minier.

Tout d'abord économiquement, il faut savoir que les taxes municipales de Malartic sont largement au dessus de la moyenne régionale, ce qui explique partiellement la fuite de plusieurs résidents mieux nantis en périphérie de Malartic (vers le lac Mourier et le lac Malartic). Ces taxes élevées sont héritées d'une décroissance économique et d'un endettement survenu principalement quand les mines Barnat et East Malartic ont cessées leurs activités. Cette grave perte de richesse foncière pourra être enfin comblée avec une nouvelle création de richesse à Malartic : l'opération de la nouvelle Canadian Malartic. Une gigantesque usine de traitement de minerai de 55,000 tonnes par jour, le garage pouvant accueillir des camions 220 tonnes, les bureaux, le concasseur, bref plusieurs gros bâtiments qui rapporteront une manne foncière dont Malartic a un cruel besoin actuellement.

Un effet d'enchaînement s'en suit : parmi les employés de la mine, dont les salaires seront parmi les meilleurs en région comme il en est coutume dans le secteur minier, une majorité sera résidente de Malartic, ce qui leur permettra d'améliorer leur résidence, augmentant du même coup la valeur de celles-ci. Les commerces ayant à faire face à une hausse d'achalandage et possiblement la concurrence des nouveaux commerces s'installant à Malartic, la construction et la rénovation de locaux commerciaux seront inévitables. Toutes ces améliorations immobilières seront bien sûr taxées à leur nouvelle valeur, de quoi régler sont passif financier de la ville et donner subséquemment ce qu'elle économisera en intérêts à ses citoyens, sous la forme qu'elle choisira.

La ville se verra également remettre un quartier neuf en remplacement de celui du sud où les infrastructures sont désuètes, ce qui permettra des économies d'entretien.

Dans l'hypothèse contraire où le projet se voyait bloqué, économiquement la récession se ferait probablement plus durement sentir. Malgré les quelques gains liés aux étapes déjà réalisées ou en cours dans le cadre de la relocalisation, les problèmes de manque de richesse foncière et de la dette demeurerait entiers. Doit-on rappeler que la crise forestière, l'autre ancien fleuron de Malartic, est loin de s'estomper. On voit les leaders de ce secteur tour à tour présenter des plans de restructuration visant à leur éviter de faire faillite actuellement. La crise économique mondiale et la récession frappant la majorité des économies de la planète se répercute même en Abitibi, heureusement avec un peu moins de douleur justement grâce au secteur aurifère. On constate donc combien il peut être stratégique d'avoir un producteur d'or pour équilibrer son activité économique.

Atouts et handicaps de Malartic influencés par le projet

Parmi les atouts de Malartic, ville minière et forestière avant tout, figure bien sûr sa main d'œuvre qualifiée dans le secteur minier. Celle-ci sera certainement heureuse d'avoir un important employeur potentiel dans sa ville. Plusieurs travailleurs Malarticois sont employés loin de la ville, à plusieurs heures de route ou même d'avion, ce qui cause souvent des absences prolongées de la maison. Ayant moi-même vécu ainsi pendant plusieurs années, j'en connais les conséquences néfastes sur la vie de couple et la vie de famille. Je comprends donc très bien l'intérêt de ces travailleurs d'ici qui m'ont souvent demandé à quand l'ouverture de la mine.

Autre atout : la présence du Musée minéralogique et minier à Malartic est tout à fait naturelle. Ce fleuron touristique de l'Abitibi bénéficiera de la présence de la fosse à ciel ouvert d'Osisko pour trois raisons : la mine aura le titre de la plus grosse mine d'or au Canada, la tour d'observation sera située juste en face du musée et, ce dernier point reste une opportunité à développer, des visites de la mine pourraient s'ajouter aux produits offerts par le musée. Le tourisme minier existe déjà, son meilleur exemple étant le Centre Historique Minier Lewarde (mines de charbon à ciel ouvert, en France) qui a connu une affluence moyenne annuelle de 120,000 visiteurs depuis 25 ans. Une synergie mine et musée existe aussi au Québec, à Thetford Mines, où les visites de mine à ciel ouvert ont attirées plus de 68,000 personnes depuis 15 ans¹. On peut s'attendre de façon similaire à ce que la présence de la fosse d'extraction à Malartic augmentera l'achalandage au musée, d'autant plus si des visites s'organisent dans la mine avec la collaboration d'Osisko.

Un grand handicap de Malartic est certainement l'instabilité de certains secteurs de la ville due aux anciennes mines souterraines. Le problème n'est pas nouveau, les premiers déménagements de maisons ont eu lieu au début des années '80 en raison des risques élevés d'effondrement de piliers de surface. Un segment de rue a été fermée à l'époque, un autre plus récemment s'est ajouté (sur l'avenue Centrale Sud). De plus, plusieurs hectares de terrain sont clôturés dans le sud et dans l'est de la ville, au voisinage immédiat des habitations, pour sécuriser des zones à risques. Pour les seules anciennes mines Canadian Malartic, Barnat et Sladen, je compte dix zones clôturées dont 5 dans lesquelles j'ai vu des effondrements en surface. La plus évidente de ces zones effondrées est limitrophe à la rue Champlain, à l'est de la ville, juste au nord du terrain de Festival Western de Malartic. Je suis davantage troublé cependant par la zone à l'extrémité ouest de la rue Millenbach, soit anciennement l'entrée de la Canadian Malartic Gold Mine, où on voit le sol affaissé d'approximativement deux mètres dans la forêt derrière la clôture, à une trentaine de mètres des maisons les plus près. Je suppose qu'il peut s'agir du pilier de surface qui se rompt ou du sol qui se dérobe et s'infiltré dans l'ancienne mine. Les anciens chantiers de ce secteur ont été développés à la verticale et souvent trop près de la surface. Advenant un effondrement du pilier de surface d'un tel chantier, l'effet visuel saisissant, l'onde de choc ressentie et le stress en découlant ne saurait en aucun cas être perçu

1 : « Visites minières individuelles, Mine LAQ », Tourisme Amiante, Février 2009.

comme un élément positif. Je serais très surpris que le stress lié à une telle éventualité ne soit pas déjà vécu par certains Malarticois. Un citoyen, voisin d'une zone clôturée, m'a déjà confié pour sa part que l'écriteau signalant le danger d'effondrement au-delà de la clôture était un constant rappel très agaçant de ce risque, car il le voyait chaque jour par sa fenêtre. Je ne peux que souhaiter que les résidents de ce secteur puissent vivre dans un environnement plus agréable.

La désuétude de certaines institutions publiques est le point qui heureusement va être le premier réglé. Je me réjouis déjà de la construction de l'École des Explorateurs, avec ses améliorations, la remise aux normes en matière de santé et de salubrité, et ce en temps voulu pour que mes enfants n'aient pas connaissance de l'ancienne école. N'en déplaise à certains, la perte de patrimoine liée aux anciens bâtiments institutionnels du sud de la ville n'a pour moi qu'une importance dérisoire face à la santé et au confort des nos enfants et de nos aînés.

Mine à ciel ouvert : conciliation au développement durable

Lorsque que j'ai accepté l'offre d'emploi qui m'était offert à Malartic, pour contribuer au développement du projet Canadian Malartic, mon choix était lié à l'opportunité de déménager à Malartic pour m'y établir. Plus qu'un emploi, j'adhérais à un formidable projet de société (à l'échelle régionale) ayant le potentiel de faire sa marque dans les annales du développement durable. Je dois dire qu'après 3 ans, l'équipe d'Osisko ne m'a pas déçue et a travaillé dans le sens que je souhaitais. J'ai maintenant pris racine ici, j'ai le point de vue du Malarticois et ma seule inquiétude consiste aujourd'hui au risque de déraillement de l'opinion publique qui a davantage accès à la campagne de peur menée par certains opposants et relayée par plusieurs médias en manque de scandale, qu'à l'étude d'impact environnementale déposée par le promoteur et reçue par le MDDEP. Un de leur argument principal consiste à présenter une fosse d'extraction comme étant inconciliable avec le développement durable, argument que je rejette.

La nature reprend ses droits : j'ai été surpris et impressionné de voir sur de vieilles photos les exploitations Canadian Malartic et Sladen. À des endroits où aujourd'hui poussent de grands arbres, des endroits où rien ne pouvait me laisser croire qu'autre chose que la forêt n'avait jamais existé, j'ai découvert que des bâtiments avaient été érigés, dont rien de moins qu'une usine de traitement du minerai. Suite à cette surprise est venu l'aspect impressionnant : cette revitalisation semble s'être faite toute seule! J'en déduis qu'un peu d'aménagement, de remise de sol organique sur un terrain aplani, peut en une petite quinzaine d'année enlever son aspect industriel au site minier et de nouveau permettre d'abriter une faune et une flore. Un lac, une berge en grosses roches, une falaise plongeant dans l'eau... parle-t-on du Parc d'Aiguebelle ou d'une ancienne fosse vidée de son or et remplie d'une eau cristalline ? Encore faut-il faire l'effort d'imaginer ce qu'on peut en faire de bien et exprimer au promoteur le souhait de reconquérir un jour ce terrain lorsqu'il n'en aura plus l'usage. Un plan d'eau dans une ville, jamais je n'ai entendu personne se plaindre de cela. Que cela devienne un site de pêche sportive, de courses de bateaux ou de motoneiges en hiver, un site de plongée sous-marine ou

de baignade, il n'en tiens qu'à nous, Malarticois, de proposer une façon de se réapproprier ce site.

En fait, ce sont les résidus acides et chargés de métaux lourds du parc à résidu orphelin de la East Malartic qui sont réfractaires à la repousse naturelle. Au lieu de se tenir loin de ce site problématique et de se faire un parc à résidus tout neuf, Osisko propose d'en prendre charge. Un site alternatif ne sera donc pas nécessaire et restera à l'état naturel, puisque l'on réutilise l'ancien site. D'autre part le contribuable québécois n'aura pas à payer seul la restauration de la East Malartic, un des plus grands sites orphelins du Québec qui coûtera plus de 20M\$ pour une fermeture dans les normes. La végétalisation en continu des résidus constituera à terme un gain en superficie de végétation par rapport à la situation actuelle. De ces 3 éléments favorables, deux sont des victoires environnementales claires et nettes, l'autre étant un baume sur une erreur du passé.

L'utilisation de la fosse inondée comme formidable réservoir géothermique est une option qui pourrait confirmer hors de tout doute que ce concept minier est tout à fait conciliable avec le développement durable. En effet, le succès de ce concept qui utilise la chaleur emmagasinée dans l'eau comme source d'énergie (chauffage ou climatisation, selon les besoins) repose souvent sur le volume d'eau disponible. J'estime de façon rudimentaire le volume d'eau présent dans la fosse quand le remplissage en sera complet à environ 100 millions de mètres cubes d'eau, et cette eau ne serait qu'en circulation dans un système de pompes et de tuyaux, sans en modifier quelque caractéristique que ce soit sauf sa température. La ville de Murdochville, en Gaspésie, a commencé (ou est sur le point de le faire) l'aménagement des canalisations nécessaires pour le chauffage et la climatisation de 10 bâtiments de son parc industriel par géothermie, soit en pompant l'eau de la mine ennoyée sous-jacente, fermée en 1999¹. Le coût est estimé à 0.7M\$ et donnera accès pour longtemps à une énergie renouvelable à très faible coût. Un tel scénario à Malartic est envisageable et mériterait d'être étudié. Il pourrait s'agir du leg par excellence qui profiterait à tous les Malarticois pour des générations, en lui faisant économiser des coûts d'énergie conventionnelle toujours grandissants ou en faisant profiter des entreprises comme veut le faire Murdochville afin de les attirer ici grâce à un avantage concurrentiel sur le reste de l'Abitibi. Il s'agirait bien sûr par-dessus tout d'une opportunité de grande valeur écologique. De plus un tel système pourrait être combiné à une étape d'oxygénation de l'eau tirée des profondeurs de la fosse et déposée en surface, ce qui éviterait que l'eau de la mine ne devienne stagnante, un risque que je ne suis pas en mesure d'estimer et que je n'ai pas vérifié.

Le statu quo quant à lui est certainement la pire des solutions de développement durable que l'on puisse choisir, à moins que l'humain ne soit pas sur la liste des espèces dont il faut prendre soin.

1 : <http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2008/08/08/004-goethermie-murdoch.asp?ref=rss>

Motivations réelles des opposants au projet Canadian Malartic

Un suivi des reportages médiatiques concernant le projet m'a permis de constater qui constituait l'opposition organisée au projet Canadian Malartic, et facilement : elle se résume à une dizaine d'interlocuteurs, toujours les mêmes. Du groupuscule local supposé et autoproclamé défenseur la population (sans jamais annoncer publiquement ses réunions) à l'OSBL d'envergure provinciale, en passant par le groupe écologique régional mené par un artiste, semaines après semaines on constate l'acharnement à répéter les mêmes questions et à ressasser la même litanie de termes à connotations inquiétantes : trou, cyanure, vibration, dynamitage, etc. Ces opposants sont d'autant plus faciles à reconnaître qu'ils se sont réunis en coalition et qu'on les retrouve tous dans le petit journal local, complice de leur opposition systématique, pour leur opération de visibilité et leurs attaques hebdomadaires. Face à la qualité du projet, les attaques ont rapidement déviées sur le concept même de d'exploitation à ciel ouvert, auquel il n'y a pas d'alternative économiquement viable.

C'est sur ce point que les vraies intentions de certains opposants transpirent le plus. En s'attaquant au cyanure, utilisé par toutes les mines d'or, et aux parcs à résidus, c'est aux mines en général que l'on s'attaque. Utilisé à outrance comme épouvantail dans les médias, le cyanure est décomposé par la lumière du soleil dès qu'il s'évapore, amenant donc le risque au voisinage de zéro. On constate aussi qu'il n'y a plus de développement durable lié à quelque mine que ce soit quand l'on se ferme à toute autre exploitation minière que sous terre, ce qui implique de toujours aller plus profondément. Avec la profondeur, la pression augmente, ce qui peut devenir dangereux. La température aussi augmente avec la profondeur. Passer une heure à descendre dans une mine pour y travailler à excaver de la roche à 52 degrés Celsius, ça existe! C'est pourtant dans cette direction que la coalition s'opposant aux mines à ciel ouvert voudrait que se dirige l'industrie. Cela va à l'encontre du principe de « santé et qualité de vie » de la Loi sur le développement durable du Québec¹.

Ce n'est d'ailleurs pas le seul principe de développement durable à être en danger dans les mains de ceux qui prétendent le défendre. Le principe d'efficacité économique, qui dit : « l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement. » est-il conciliable avec les propos d'un artiste disant du projet d'Osisko : « faut pas qu'y passe celui-là »² pour empêcher tous les futurs projets de mine à ciel ouvert. De nouvelles audiences du BAPE auront pourtant lieu lorsque le prochain projet de mine à ciel ouvert se présentera, comme pour le Lac Bloom et pour Oka auparavant. Qu'en pensent les Nord-Côtiers dont toutes les mines sont à ciel ouvert?

1 : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/principe.htm>

2 : Le show du matin, CHGO-FM, 24 Mars 2009, 8h05 à 8h20 AM.

J'ai été insulté par l'utilisation à outrance du mot « trou » par les membres de la coalition dans les médias, dans son sens péjoratif, dans un jeu de mot facile évitant volontairement le mot « fosse » pour illustrer l'excavation minière. Je redoute que cette étiquette demeure dans le parler populaire pour longtemps. C'est une atteinte à la fierté de la région, à sa réputation de savoir faire reconnue mondialement dans le secteur minier. J'ai aussi été choqué de voir cette coalition mettre en doute l'intégrité du processus des audiences publiques en environnement. Déjà que l'équipe de professionnels ayant préparé l'étude d'impact environnementale a vu son intégrité mise en doute, puis les élus locaux, puis les députés de la région, bref tous ceux qui acceptent le projet, voilà que le BAPE lui-même écope. Mais après de petites recherches sur les autres projets ayant fait l'objet d'audience, j'ai constaté que de telles accusations n'étaient pas une première et peuvent être symptomatiques des bons projets attaqués au fond sur la base du principe « pas dans ma cour ».

Ces recherches m'ont aussi permis de constater combien, en l'espace de 20 mois (soit depuis les audiences sur le projet de mine à ciel ouvert de Bloom Lake, près de Fermont) l'opposition contre les mines à ciel ouvert semble être passée de nulle à omniprésente chez les groupes écologistes. C'est extrêmement curieux.

Heureusement ce débat oppose des professionnels à des activistes sans crédibilité (absence de personnes ressources compétente en la matière), cela dit au sens propre et sans connotation négative. Je m'attends à ce qu'une part importante des mémoires déposés au BAPE proviennent de ces activistes, et donc qu'une somme impressionnante d'insinuations, d'accusations non fondées, de conclusions tordues appuyées sur des faits et d'opinions manipulant les principes de développement durable à des fins personnelles se retrouveront dans l'impressionnante masse de documents à analyser. Bien qu'il faille les accepter en respect pour la liberté d'expression, il faudra mettre en lumière la faiblesse de leur argumentation, s'il y a effectivement lieu.

Conclusion

Il est évident pour moi qu'il faut accorder au projet Canadian Malartic l'autorisation d'aller de l'avant. Il comporte trop d'impacts positifs pour le développement de Malartic et de sa région pour être rejeté en fonction seule de la protection stricte d'un environnement qui est loin du Jardin d'Éden dans le secteur visé. L'étude d'impact environnementale répond de façon satisfaisante au questionnement sur l'opération du projet dans les normes. Bien sûr un projet industriel d'une telle ampleur comporte quelques désagréments, mais en fonction des normes qui seront rencontrées, ils sont acceptables. Soyons réaliste : on ne fait pas de mine sans casser de roche, n'en déplaise aux écologistes.

Ce projet permettra d'assurer le développement du potentiel économique, social, touristique et démographique. Il permettra aussi de corriger plusieurs handicaps hérités de graves manques

de planification du passé. Il assurera aussi la fermeture d'un parc à résidus orphelin dans de meilleurs délais et pour moins cher, puisque le promoteur assurera 50% de la facture.

Aux gains évidents déjà abordés sur le plan économique, j'ajouterai ici que les taxes perçues par la ville sur les installations minières sont un meilleur avantage financier, en terme de sécurité, qu'une redevance sur la production, demandée par certains lors des audiences du BAPE. Les redevances se calculent sur les profits, eux qui dans le cas d'Osisko sont prévisibles mais non garantis et prennent fin quand les opérations minières se terminent. Il revient à la ville de gérer cette entrée de fond pour en faire bénéficier tous les Malarticois, tant que les bâtiments de la mine existent, production ou non. Il est à remarquer d'ailleurs qu'Osisko paie déjà des taxes municipales, sans même avoir débuté l'exploitation de la mine.

Les autres gains, non directement d'ordre environnemental, sont importants dans le contexte de développement durable¹. Je songe ici au principe de santé et qualité de vie, pour les gains de salubrité liés aux nouvelles infrastructures (aqueduc, école entre autres) et au droit des personnes à une vie productive. Je songe aussi aux principes de prévention et de précaution. Ces deux principes seront rencontrés grâce au processus de relocalisation qui éloignera les résidences des risques liés à l'instabilité causée par la vieille mine souterraine, dans le quartier sud. Je regrette l'obstination des opposants, dont bien peu sont des résidents de Malartic, à prétendre qu'une exploitation à ciel ouvert est inconciliable au développement durable. Je les invite à apprendre ce qu'est la géothermie pour amorcer la réflexion sur le potentiel qu'offrira un immense réservoir d'eau comme celui qui devrait border la ville suite à l'exploitation, un bénéfice potentiel durable dans le temps. Je les invite aussi à considérer d'avantage la population malarticoise dans ses prises de position, c'est cette dernière qui verra sa qualité de vie augmenter grâce au projet.

Devant un tel bilan positif, l'autorisation du projet va de soit. Croire à la campagne de peur, fondée sur la démagogie, à laquelle la coalition² nous soumet, ne répondra qu'aux idéaux d'écologistes extrémistes et ne créera rien, sinon un marasme généralisé. Entre une coalition dont on cherche encore la crédibilité (comporte-t-elle au moins UN ingénieur?) et une équipe de professionnels qui ont réalisé plus d'une étude d'impact environnementale, ma confiance va sans hésitation vers cette dernière. Je n'ai rien trouvé de mieux, pour terminer ce mémoire, que cette citation de l'anthropologue Serge Bouchard : « "Si la peur l'emporte, la société devient imbécile." »

François Bouchard, 8 Avril 2009.

1 : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/principe.htm>

2 : Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!